

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy FERRE, Maire.

Etaient présents : Guy FERRE, Jacques BIDAUX, Karine MOREL, Myriam MALECOT, Arlette DROUET, Pierre-Yves FERRE, Camille FERRE, Hervé REBOURS, Alain VEILLON, Armelle LEVEQUE, Vanessa FERIAU, Marie LEROY, Frédéric RIBAUULT

Etaient absents et excusés : Stéphanie LAHAYE excusée donne pouvoir à Armelle LEVEQUE, Lucie VIGNERON excusée.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Mme Arlette DROUET, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15
 Quorum : 08
 Présents : 13
 Votants : 14

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17.01.2023.

Décisions du Maire, prises dans le cadre de ses délégations

KABELIS	Engrais pour terrain de Foot	1086.44 €
DELHOMMEL	Broyage chemin communaux	869.21 €
DELHOMMEL	Elagage chemins communaux	3 436.09 €
FABREGUE	Reliure état-civil 2013-2022	254.40 €
2023.02.28.01	Participation aux charges de fonctionnement des écoles Publiques SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN de LA GUERCHE DE BRETAGNE – 2022/2023	

Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2022-2023 :

	NOMBRE D'ELEVES	COÛT	CHARGES A CARACTERE SOCIAL
MATERNELLE	6	1512 €	25 €
PRIMAIRE	16	416 €	25 €

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

Le montant de la participation de la commune de Rannée s'élèvera donc à :

- 6 maternels x 1 512 €
- 16 élémentaires x 416 €

Soit un total de 15 728 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité :

- **DE REFUSER** de participer aux charges à caractère social.
- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à **15 728 €**.
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2023, la dépense sera imputée au chapitre 65 - autres charges de gestion courante, compte 6558 – Autres contributions obligatoires.

2023.02.28.02	Subventions 2023 aux associations communales et non communales
----------------------	---

Mme Myriam MALECOT, 3^{ème} adjointe, vu la commission finances réunie le 06/02/2023, propose de verser une subvention pour l'année 2023 aux associations communales et non communales suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subventions 2023
ARP - Association de randonnées pédestres	150,00 €
Avenir Rannée Musique	1 840,00 €
CATM - Association des Anciens combattants	100,00 €
Club de la Vallée de l'Ardenne	130,00 €
KLIK	150,00 €
RCRG - Racing Club Rannée La Guerche	1 700,00 €
Saint-Lazare	215,00 €
Symphonie Fleurie	560,00 €
TOTAL	4845.00 €

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	Subventions 2023
Amicale des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	50,00 €
CLIC-CODEM de la Roche aux Fées	322,80 €
DOJO Guerchais	114,00 €
EquiPartage	60,00 €
Jumelage la Guerche - Ksiaz	60,00 €
Les Jongleurs Gym	150,00 €
Outil en main	60,00 €
Société des courses de La Guerche de Bretagne	200,00 €
Les restaurants du cœur	50,00 €
TOTAL	1066.80 €

Les subventions seront versées sous réserves du « contrat d'engagement républicain » signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2023,
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget primitif 2023.

2023.02.28.03	Renouvellement du dispositif Argent de poche pour 2023
----------------------	---

Monsieur Le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » pour l'année 2023 avec un budget de 2 500 €, sous réserve de l'accord de labellisation pour l'organisation d'un chantier à caractère éducatif « Argent de poche » 2023 dans le cadre du Dispositif Ville Vie Vacances.

- Dates envisagées : - du 17 avril au 04 mai 2023
 - du 10 juillet au 31 août 2023
 - du 23 octobre au 02 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENOUELER** le dispositif argent de poche pour l'année 2023.
- **DE DIRE** que le montant alloué au dispositif sera de 3 000 €.
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2023.

2023.02.28.04	Solde PELE MELE 2022
----------------------	-----------------------------

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 13/12/2022 il a été voté une subvention de 8082.97 € au profit de l'association PELE-MELE pour 2022 (Une Subvention prévisionnelle liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 4 672.35 € et une Subvention de fonctionnement : 3 410.62 €).

Au regard du nombre réel de fréquentations et du montant déjà versé à ce jour, la somme restant due se décline de la manière suivante :

OBJET DE LA CREANCE	SOMME DUE
Convention ALSH 2022 (9,34€ X 519,5 journées)	4 852,13 €
<u>Factures précédentes:</u>	
2022-08 Convention fréquentation prévisionnel 2022 (1 sur 4)	-1557,45
2022-17 Convention fréquentation prévisionnel 2022 (2 sur 4)	-1557,45
2022-26 Convention fréquentation prévisionnel 2022 (3 sur 4)	-1557,45
Total Somme due	179,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le montant définitif de la subvention pour 2022 à 8 262.75€
- **D'AUTORISER** le versement du solde de 179.78 €.

2023.02.28.05	Tarifs communaux 2023
----------------------	------------------------------

M. Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

LOCATION HALL DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

Le Conseil Municipal a accepté que le hall de la Salle du Temps Libre soit loué pour un vin d'honneur lorsque la Salle Polyvalente est occupée et que la Salle du Temps Libre est disponible.

La décision de réserver le hall n'est envisageable qu'au moment de la manifestation, afin de ne pas entraver une éventuelle location de la Salle du Temps Libre.

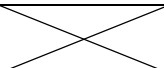
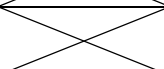
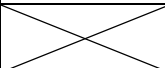
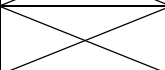
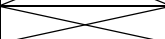
Les tarifs de location du hall pour un vin d'honneur seront les mêmes que ceux appliqués pour la salle polyvalente, soit :

- 55 € pour les « divers commune* »
- 80 € pour les « hors commune »

LOCATION DES SALLES

		SALLE POLYVALENTE (80 PERSONNES)			
		AVEC OU SANS CUISINE	SALLE 1	SALLE 2	FORFAIT* CHAUFFAGE
JOURNEE	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	25 €
	Divers Commune*	180 €	25 €	25 €	25 €
	Hors commune	260 €	25 €	25 €	25 €
WEEK-END ou 2 JOURS CONSECUTIFS	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	50€
	Divers commune	235 €	25 €	25 €	50€
	Hors commune	340 €	25 €	25 €	50€
VIN D'HONNEUR	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	12.5 €
	Divers commune	55 €	25 €	25 €	12.5 €
	Hors commune	80 €	X	X	12.5 €
REUNION CONCOURS OU EXPOSITION	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	25 €
	Divers commune	55 €	25 €	25 €	25 €
	Hors commune	80 €	25 €	25 €	25 €

- * *Le forfait chauffage est appliqué automatiquement du 1^{er} Novembre au 31 mars de l'année suivante.*
 - *En cas de location à la demi-journée par une association communale le forfait chauffage sera cumulé à l'année afin d'atteindre un minimum de 15€.*

		SALLE DU TEMPS LIBRE (270 PERSONNES)				
		SANS CUISINE	AVEC CUISINE	SALLE 1	SALLE 2	FORFAIT CHAUFFAGE*
JOURNEE	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	35 €
	Divers Commune*	180 €	260 €	25 €	25 €	35 €
	Hors commune	260 €	390 €	25 €	25 €	35 €
WEEK-END OU 2 JOURS CONSECUTIFS	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	70 €
	Divers commune	235 €	340 €	25 €	25 €	70 €
	Hors commune	340 €	505 €	25 €	25 €	70 €
VIN D'HONNEUR	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	17,5 €
	Divers commune		75 €	25 €	25 €	17,5 €
	Hors commune		120 €	25 €	25 €	17,5 €
REUNION CONCOURS OU EXPOSITION	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	35 €
	Divers commune	75 €		25 €	25 €	35 €
	Hors commune	120 €		25 €	25 €	35 €
AUTRE	Club	70 €				35 €

* *Le forfait chauffage est appliqué automatiquement du 1^{er} Novembre au 31 mars de l'année suivante.*

LOCATION DE LA SALLE DE REUNION 1 :

- Gratuité pour les associations communales
- 25 € pour les « divers commune » *
- 25 € pour les « hors commune »

**sont considérés comme « divers commune » les particuliers payant une taxe d'habitation ou ayant leur siège économique à Rannée.*

LOCATION VIDEO-PROJECTEUR

- 30,00 € pour les particuliers
- Gratuité pour les associations

LOCATION DU PODIUM

- Pour les associations 4 gratuits par an pour l'intégralité du podium, caution de 300 €, puis 30 € par location.
- Pour les particuliers : 50 € pour les 8 premiers m² puis 4 € par 2 m² supplémentaires, caution de 300 €

LOCATION DE L'AMPLIFICATEUR

- 30,00 € pour les particuliers
- Gratuité pour les associations

CONCESSIONS EN TERRE ET CINERAIRES

Concession en terre :

	30 ANS	50 ANS
ADULTE	300 €	500 €
ENFANT	50 % du prix de la concession adulte = 150 €	50 % du prix de la concession adulte = 250 €

Concession cinéraire :

	15 ANS	30 ANS	50 ANS
EMPLACEMENT + CAVURNE	150 € + prix de la cavurne (se renseigner auprès de la Mairie)	300 € + prix de la cavurne (se renseigner auprès de la Mairie)	500 € + prix de la cavurne (se renseigner auprès de la Mairie)

TARIF PÊCHE 2023

	Commune	Hors commune
A l'année	25 €	35 €
A la journée	3.50	5 €

-

	Approbation du règlements des salles communales
--	--

Après débat, les élus ont décidé de ne pas soumettre au vote le nouveau règlement des salles communales considérant que des points sont encore à revoir.

	Convention location de salle association « GEMOUV » pour la danse en ligne.
--	--

Le lendemain du conseil Mme Briantais a contacté la Mairie pour renoncer à la location de la salle faute de professeur.

2023.02.28.06	Approbation des comptes de Gestion 2022 : Commune, Lotissement Ardenne II, Lotissement Ardenne III et Lotissement de la Croix de la Barre
----------------------	--

Il convient d'approuver les comptes de gestion 2022 établis par le comptable de la commune : Commune, Lotissement Ardenne II, Lotissement Ardenne III et Lotissement de la Croix de la Barre, qui sont, en tous points, conforme aux comptes administratifs 2022.

Les différents comptes de gestion de l'année 2022 sont présentés.

SYNTHESE DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE	
Résultat de clôture 2022 en fonctionnement	+ 144 026.06 €
Résultat de clôture 2022 en investissement	+ 66 352.41 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2022	+ 210 378.47 €

SYNTHESE DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 2	
Résultat de clôture 2022 en fonctionnement	+ 20 764,85 €
Résultat de clôture 2022 en investissement	- 8579,20 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2022	12 185,65 €

SYNTHESE DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 3	
Résultat de clôture 2022 en fonctionnement	+ 28 601,72 €
Résultat de clôture 2022 en investissement	- 23 562,90 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2022	+ 5 038,82 €

SYNTHESE DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT DE LA CROIX DE LA BARRE	
Résultat de clôture 2022 en fonctionnement	- 23 454,97 €
Résultat de clôture 2022 en investissement	+ 47 046,43 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2022	+ 23 591,46€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion 2022 des budgets Commune, Lotissement Ardenne II, Lotissement Ardenne III et Lotissement de la Croix de la Barre ;
- **DE DÉCLARER** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserves de sa part.
- **DE CONSTATER** la stricte concordance entre les comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion 2022 établis par le Comptable des Finances Publiques,

2023.02.28.06	Approbation des comptes administratifs 2022 : Commune, Lotissement Ardenne II, Lotissement Ardenne III et Lotissement de la Croix de la Barre et concordance avec les comptes de gestion 2022
----------------------	--

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et aux votes, Madame Myriam MALECOT, 3^{ème} adjointe, est désignée pour présider la séance.

Madame l'adjointe expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2022.

Il convient d'approuver les comptes administratifs 2022 : Commune, Lotissement Ardenne II, Lotissement Ardenne III et Lotissement de la Croix de la Barre ainsi que les comptes de gestion établis par le comptable de la commune, qui sont, en tous points, conforme aux comptes administratifs.

Les différents comptes administratifs de l'année 2022 sont présentés.

BUDGET COMMUNE RESULTATS 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	606 478 ,15 €	350 612,74 €	
Recettes	711 816,61 €	148 589,10 €	
Résultat de l'exercice N	105 338,46 €	- 202 023,64 €	
Résultat de l'exercice N-1	138 687,60 €	268 376,05 €	
Report de N-1 affecté au 1068	100 000, 00 €		
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	144 026,06€	66 352,41 €	210 378,47 €

BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 2 RESULTATS 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	100 738,90 €	106 912, 53 €	
Recettes	100 849,90 €	98 977,99 €	
Résultat de l'exercice N	111,00€	-7 934,54 €	
Résultat de l'exercice N-1	20 653,85 €	- 644,66 €	
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	20 764,85 €	-8 579,20 €	12 185.65 €

BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 3 RESULTATS 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	97 191,57 €	102 229,57 €	
Recettes	97 379,27 €	95 287,17 €	
Résultat de l'exercice N	187,70 €	-6 942.40€	
Résultat de l'exercice N-1	28 414,02 €	-16 620,50 €	
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	28 601,72€	23 562,90€	5 038,82 €

BUDGET LOTISSEMENT CROIX DE LA BARRE RESULTATS 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	240 270,79 €	209 683,77 €	
Recettes	218 139,65 €	402 273,34 €	
Résultat de l'exercice N	-22 131,14 €	192 683,77 €	
Résultat de l'exercice N-1	1 323,83	-145 637,34 €	
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	-23 454,97 €	47 046,43€	23 591,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les comptes administratifs de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes
- **CONSTATE** la stricte concordance entre les comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion 2022 établis par le Comptable des Finances Publiques,

QUESTIONS DIVERSES

- **Logement insalubre :** les habitants du 1068, Pérouse ont envoyés un courrier pour signaler l'insalubrité de leur logement. Un courrier a aussitôt été envoyé en préfecture. Suite à l'enquête de l'ARS, Mr le Maire a dû prendre un arrêté de mise en sécurité de l'habitation ordonnant au propriétaire de faire des travaux d'urgence sur un pignon donnant sur un chemin communal.
- **Eglise :** Les travaux se poursuivent.

- **Lotissement de la Croix de la Barre** : les travaux ont repris le 27 février 2023 fin prévu mi-mars 2023.
- **Rachat du dernier commerce** : l'offre à 85 000€ a été acceptée par les propriétaires.
- **Bulletin municipal** : Suite aux difficultés rencontrées pour la création du dernier bulletin, il a été émis l'idée de transformer le bulletin en une « Feuille trimestrielle » recensant entre autres les délibérations et les informations importantes et qui serait distribuée par la poste. La commission communication doit se réunir ultérieurement.
- **Accident Muret place de l'église** : Le rendez-vous avec l'expert est fixé au 14 mars à 11h00.

Budget 2023 : Commission finances se réunira le Mardi 7 mars à 19h00.

- **Voirie** : La commission voirie se réunira le Mars 14 Mars à 18h00

Ordre du jour : interdiction de circulation dans le centre bourg pour les véhicules lourds/agricoles.

Groupe de travail : aménagement de l'étang : mettre en place le cahier des charges.

Rappel de la Date du prochain Conseil Municipal

Mardi 28 Mars 2023 20h00

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h00

➤ *Page de signatures*

Guy FERRE

Karine MOREL

Jacques BIDAUX

Myriam MALECOT

Arlette DROUET

Pierre-Yves FERRE

Camille FERRE

Hervé REBOURS

Alain VEILLON

Armelle LEVEQUE

Stéphanie LAHAYE

Vanessa FERIAU

Frédéric RIBAUT

Marie LEROY

Lucie VIGNERON